DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion plénière du jeudi 23 mars 2023

PROCES VERBAL N°36

Présents : Mme SONTOT - MM. VALSAQUE - ALETTI - CAILLO - LECOANET.
Excusés : MM. BAZILLON – CHAUMONT.
Assiste : M. NGUYEN

ORDRE DU JOUR

14h20 : la Présidente Noëlle Sontot ouvre la séance.

Information de la CRSA

Les membres de la commission qui siègent à la CRSA, évoquent les points qui ont été débattus lors de la réunion régionale de la veille, 22 mars, et en donnent le détail à leurs collègues.

Situation des clubs FFF et LGEF

Evocation de la situation prévisionnelle des clubs du D54F dont l'équipe 1ère séniors évolue dans un championnat de la FFF ou de la LGEF.
Les clubs qui sont déjà déclarés en défaut ont la faculté de faire appel auprès des instances de la LGEF.

Etude des clubs du 54F au 28.02.23

La situation prévisionnelle des clubs du D54F, dont l'équipe représentative évolue dans un championnat du District, est passée en revue (tableau en annexe 1).
Les clubs qui sont déjà déclarés en défaut ont la faculté de faire appel auprès des instances du District.

Mutations arbitres des clubs de district

Sont concernés les arbitres de niveau Ligue (CRA) et de District (CDA), licenciés dans un club du D54F (tableau en annexe 2, qui sera envoyé au service comptabilité du District pour recouvrement des droits).

Questions diverses

Didier Lecoanet soulève la question des équipes jumelées et celle des nouveaux clubs débutant en 4ème division cette saison. La Présidente se chargera de se renseigner sur ces sujets, auprès du directeur du District et éventuellement des services juridiques de la LGEF.

Séance levée à 16h15

Pièces jointes : *annexe 1 (tableau de la situation prévisionnelle des clubs du D54F, dont l'équipe représentative évolue dans un championnat du District).*
annexe 2 (tableau mutations arbitres de niveau Ligue et District licenciés dans des clubs du D54F).

La Présidente
Noëlle SONTOT

Le Secrétaire de séance
Michel CAILLO

ANNEXE 1

STATUT ARBITRAGE DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE 2022 / 2023
SITUATION AU 28 FEVRIER 2023
LISTE DES CLUBS SUSCEPTIBLES EN INFRACTION POUR LA SAISON 2022 / 2023

PREMIERE DIVISION : 2 ARBITRES DONT 1 MAJEUR

Amende financière : 120 euros / arbitre manquant et par année

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2022 / 2023

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 28/02/2023	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2022 / 2023	Nbre de mutés en moins 2023 / 2024	Amendes financières au 28/02/2023	Amendes financières ajustées au 30 /06/2023
500535	MONT ST MARTIN USL	2		3	OUI	-6	720,00 €	

DEUXIEME DIVISION : 2 ARBITRES

Amende financière : 100 euros / arbitre manquant et par année

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2022 / 2023

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 28/02/2023	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2022 / 2023	Nbre de mutés en moins 2023 / 2024	Amendes financières au 28/02/2023	Amendes financières ajustées au 30 /06/2023
548806	BACCARAT SC	1		2	NON	-4	200,00 €	
531528	CHARMOIS DAMELEVIERES	1		2	NON	-4	200,00 €	
503700	FAULX FR	1		1	NON	-2	100,00 €	
564147	LUNEVILLE TURCS FC	1		3	OUI	-6	300,00 €	
528908	MAXEVILLE FC	2		2	NON	-4	400,00 €	
535699	MONTAUVILLE AJSE	1		2	NON	-4	200,00 €	
551393	RICH FLA MER MES	1		2	NON	-4	200,00 €	
564131	THIL JS	1		1	NON	-2	100,00 €	
548036	TUCQUEGNIEUX TRIEUX	1		1	NON	-2	100,00 €	
560248	VALLEROY MOINEVILLE HATRIZE	2		2	NON	-4	400,00 €	
500297	VARANGEVILLE ST NICOLAS PORT	1		2	NON	-4	200,00 €	

TROISIEME DIVISION : 1 ARBITRE MAJEUR

Amende financière : 80 euros / arbitre manquant et par année

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2022 / 2023

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 28/02/2023	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2022 / 2023	Nbre de mutés en moins 2023 / 2024	Amendes financières au 28/02/2023	Amendes financières ajustées au 30 /06/2023
551259	BADONVILLER - CELLES/PLAINE	1		2	NON	-4	160,00 €	
536695	BOUXIERES AUX DAMES AS	1		3	OUI	-6	240,00 €	
503727	EINVILLE AF	1		1	NON	-2	80,00 €	
521786	HAUCOURT MOULAINES ST CHARLES	1		3	OUI	-6	240,00 €	
590338	LIVERDUN PORTUGAIS AMIS	1		2	NON	-4	160,00 €	
681502	GRAND NANCY FOOTBALL ENTREPRISE AM	1		3	OUI	-6	240,00 €	
536783	ST JEAN LES LONGUYON	1		2	NON	-4	160,00 €	
580466	VANDOEUVRE NURHAK	1		4 + 1	OUI	-6	320,00 €	

QUATRIEME DIVISION : 1 ARBITRE

Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année

***Selon l'article 47, alinéa 4 du statut de l'arbitrage : les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District**
Si des clubs sont concernés par l'accession en D3, la commission se chargera de leur préciser le nombre de mutations autorisés fin de la saison 2022-2023.

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2022 / 2023

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 28/02/2023	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2022 / 2023	Nbre de mutés en moins 2023 / 2024	Amendes financières au 28/02/2023	Amendes financières ajustées au 30 /06/2023
561017	BELLEAU AS	1		1			60,00 €	
532193	EINVAUX AS	1		4			240,00 €	
552535	LANTEFONTAINE US	1		4			240,00 €	

512149	LIVERDUN FTM	1		1			60,00 €	
535462	LOISY FC	1		2			120,00 €	
552212	MEREVILLE AS	1		4 + 1			240,00 €	
535083	MEXY FC	1		2			120,00 €	
523105	MONTBONVILLER US	1		2			120,00 €	
863781	NANCY EVACUATION AS	1		3			180,00 €	
503752	NANCY ASPTT	1		4 + 1			240,00 €	
561104	NANCY MORTIGE FC	1		1			60,00 €	
541828	VALLEE DU MADON ES	1		4 + 2			240,00 €	
552452	VANDOEUVRE AFP	1		3			180,00 €	
840295	VANDOEUVRE MEDECINE LORRAINE AS	1		3			180,00 €	
590111	VITERNE ET MADON	1		1			60,00 €	
513148	XEUILLEY ES	1		4 + 2			240,00 €	

CLUBS QUI N'ENGAGENT QUE DES VETERANS : 1 arbitre

Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2022 / 2023

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 28/02/2023	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2022 / 2023	Nbre de mutés en moins 2023 / 2024	Amendes financières au 28/02/2023	Amendes financières ajustées au 30 /06/2023
564211	BACCARAT VETERANS AS	1		3		-6	180,00 €	
564115	BLENOD CLUB DES VETERANS	1		3		-6	180,00 €	
554226	CHAMPEY FC	1		3		-6	180,00 €	
553728	MAILLY SUR SEILLE	1		3		-6	180,00 €	

531781	NANCY AMITIE FC	1		3		-6	180,00 €	
552244	NANCY ST NICOLAS	1		3		-6	180,00 €	
547139	NORROY FJEP	1		3		-6	180,00 €	
539707	REMEREVILLE FC	1		3		-6	180,00 €	
581362	TOUL NOUVELLE GENERATION	1		2		-4	120,00 €	
552261	VANDIERES FC	1		3		-6	180,00 €	

JEUNES FOOT A 11 : 1 ARBITRE

Amende financière : 60 euros / arbitre manquant et par année

Votre situation, si votre club ne se met pas en règle en fin de saison 2022 / 2023

N° de club	Clubs en infraction	1ère situation : NB d'arbitre manquant au 28/02/2023	2ème situation Nbre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de match	Nombre d'Année d'infraction	Interdit d'accession fin de saison 2022 / 2023	Nbre de mutés en moins 2023 / 2024	Amendes financières au 28/02/2023	Amendes financières ajustées au 30 /06/2023

PROCEDURE D'APPEL :

Les présentes décisions de la commission districale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission districale d'appel du District Meurthe-et-Moselle par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé au District Meurthe-et-Moselle de football, 15 Boulevard du Maréchal Foch, 54600 VILLERS LES NANCY ou à secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication sur le site du District.
Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

ANNEXE 2

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL
MUTATIONS ARBITRES COMPTANT A PARTIR DE LA SAISON 2022/23 - MISE A JOUR FEVRIER 2023

NUMERO DE LICENCE	NOM	PRENOM	CLUB QUITTE	Formé par le club Compte pour le statut ?	Club demandé	Compte pour le statut à partir de ?	FRAIS DE MUTATION
1539568549	AINOC - D3	DENIS	EINVILLE AF - 503727 - D3	NON	ARBITRE - INDEPENDANT - 5600		NON
1525629354	AMEJGAGUE - D1	ISSAM	REHAINVILLER HERIMENIL AS - 563638 - D4	OUI + 5 ans jusqu'au 30.06.2025	LUNEVILLE SIXTE ES - 526609 - D4	2026 / 2027	500 € D54F
2543412685	ARIBI - D3	KEVIN	JS THIL - 564131 - D2	NON (LOMMERANGE)	CRUSNES ES - 503703 - R3	2026 / 2027	500 € LGEF
1500940372	BARTHELEMY- D3	SYLVAIN	ASC CHARNY/MEUSE - 581397 - D2	OUI jusqu'au 30.06.2024	AS ART MEURTHE BOSSERVILLE LENONCOURT - 529343 - D3	2022 / 2023	NON
2548370136	BEKLEVIC - JAD	ELA	CHARMOIS ES - 531528 - D2	OUI jusqu'au 30.06.2024	SAULXURES NANCY ASC - 526539 - D1	2026 / 2027	500 € D54F
2547067299	BENELGHARBI - D1	RACHID	SAULNES LONGLAVILLE - 581715 - LIGUE R3	NON (HERSERANGE)	REHON CSP - 581805 - D1	2026 / 2027	500 € D54F
1505636652	BONHOMME - D3	VINCENT	SAIZERAIS SC - 520051 - D4	OUI jusqu'au 30.06.2024	ARBITRE - INDEPENDANT - 5600		NON
9603007425	BOROVA - R2	FATJONA	VANDOEUVRE US - 518457 - LIGUE R1	OUI jusqu'au 30.06.2024	METZ FC - 500154 - LIGUE 2	2022 / 2023	NON

ANNEXE 2

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL
MUTATIONS ARBITRES COMPTANT A PARTIR DE LA SAISON 2022/23 - MISE A JOUR FEVRIER 2023

NUMERO DE LICENCE	NOM	PRENOM	CLUB QUITTE	Formé par le club Compte pour le statut ?	Club demandé	Compte pour le statut à partir de ?	FRAIS DE MUTATION
1519528668	BRANGER - D1	KEVIN	LUNEVILLE FC - 500274 - LIGUE R2	NON	LANEUVEVILLOISE ES - 503923 - D1	2026 / 2027	500 € D54F
2545418507	GIBOULOT - AR2	LUDOVIC	ST JEAN ANGELY	OUI + 5 ans jusqu'au 30.06.25	FC L UNEVILLE - 500274 - R2	2022 / 2023	NON
1565615862	HMANI - AD2	TARIK	LONGWY USB - 500532 - D1	OUI + 5 ans jusqu'au 30.06.25	LEXY US - 517676 - D1	2026 / 2027	500 € D54F
1555613309	KIEFFER - R3	JONATHAN	NOVEANT FC - 520363 - D1 MOSELLE	NON	BLENOD CS - 500344 - R2	2026 / 2027	500€ LGEF
1539559210	OURACHE - D3	FAISEL	NANCY PICHON MJC - 535890 - D1	NON	AKDMI VANDOEUVRE - 563514 - U14 REGIONAL 3	2026 / 2027	500 € LGEF
2543188577	PRZYBILSKI - R3	LOIC	CUSTINES MALLELOY ES - 545109 - D1	OUI + 5 ans jusqu'au 30.06.2025	JARVILLE JEUNES FOOT - 503862 - NATIONAL 3	2026 / 2027	LGEF
1529554819	RAMPON - D3	PATRICE	EINVILLE AF - 503727 - D3	NON (PULNOY)	ARBITRE INDEPENDANT- 5600		NON
2546165654	RGUITI - D3	MOHAMED	VANDOEUVRE US - 518457 - R1	NON - AS ALLIANCE NANCY	BLAINVILLE DAMEL. AC - 503860 - R2	2026 / 2027	500 € LGEF

ANNEXE 2

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL
MUTATIONS ARBITRES COMPTANT A PARTIR DE LA SAISON 2022/23 - MISE A JOUR FEVRIER 2023

NUMERO DE LICENCE	NOM	PRENOM	CLUB QUITTE	Formé par le club Compte pour le statut ?	Club demandé	Compte pour le statut à partir de ?	FRAIS DE MUTATION
1519509689	SABER - D1	CHRISTOPHE	ST MAX-ESSEY F.C. - 541196 - R3	non (BACCARAT SC)	RAON L'ETAPE US - 503592 - NATIONAL 3	2022 / 2023	NON
2546095286	SCHAAB VAUDRY - JAD	LUCAS	AS TUCQUEGNIEUX TRIEUX - 548036 - D2	OUI jusqu'au 30.06.2024	US BRIOTINE - 503662 - R3	2026 /2027	500 € LGEF
1519517819	SPAGNOLI - D3	KEVIN	LANEUVEVILLOISE ES - 503923 - D1	NON (LUDRES AS)	VILLERS COS - 526804 - R2	2026 / 2027	500 € LGEF
1575613335	STEIMETZ - D2	STEPHANE	ST MAX-ESSEY F.C. - 541196 - R3	OUI + 5 ans jusqu'au 30.06.2025	NANCY RENE II AJS - 651792 - D2	2026 / 2027	500 € D54F
2543862277	TIKEROUINE - D3	ABDELLATIF	LONGWY USB - 500532 - D1	OUI + 5 ans jusqu'au 30.06.2025	LEXY US - 517676 - D1	2026 / 2027	500 € D54F